



SAINT-CALIXTE

Grandir  
Coeur  
des Collines

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 769-2025

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 10 mars 2025, le règlement N°769-2025, ayant pour objet de clarifier certains libellés et ajouter un service dans le règlement 762-2024, pour le règlement sur la tarification applicable aux biens, services et activités de la municipalité.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au [www.saint-calixte.ca](http://www.saint-calixte.ca).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 12<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2025.

MATHIEU-CHARLES LEBLANC, ING  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER